Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

ARRETE N° 21 / 2011 / CONFERENCES DE TERRITOIRE

Service : Pôle Stratégie

Fixant la composition de la Conférence de Territoire Centre de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE DE SANTE DE LA GUADELOUPE, SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1432-4, L.1434-3, L.1434.4 et L 1434-17,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif aux conférences de territoire.

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ARS/PSTR/N° 00-2010/Territoires de santé, du 31 décembre 2010, portant définition et découpages des territoires de santé pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Vu les propositions des organismes concernés.

ARRETE

Article 1er : La conférence de territoire Centre de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est composée ainsi qu'il suit :

Au titre du Collège 1 - Représentants des établissements de santé

Pour les organisations d'hospitalisation publique et privée

- Titulaire : **Dr Patrick HOUSSEL**, Directeur Général CHU Pointe-à-Pitre-Abymes
  Suppléant : **Dr Jacques BANGOU**, Président du Conseil de surveillance CHU Pointe-à-Pitre-Abymes
- Titulaire : **M. Paul-Jacques CHEVALLIER**, Directeur du CH Ste-Marie - Marie Galante
  Suppléant : **M. Harry SELBONNE**, Président du Conseil de surveillance CH Ste-Marie - Marie-Galante
- Titulaire : **M. Claude KADJI**, Président CA Clinique L'Espérance - Abymes
  Suppléant : **M. Jean-Claude PIERROT**, Directeur Polyclinique de Guadeloupe - Abymes
- Titulaire : **M. Sébastien TOURNEBIZE**, Clinique de Choisy - Le Gosier
  Suppléant : **Dr Joëlle ETZOL,** Directrice Polyclinique St-Christophe - Marie-Galante

Pour les présidents de CME publics et privés

- Titulaire : **Dr Jacques SALIN**, Président CME CHU Pointe-à-Pitre-Abymes
  Suppléant : **Dr Robert ROSSI**, Président CME CH Ste-Marie - Marie-Galante
- Titulaire : **Dr Jean-Pierre CLOTILDE**, Président CME Clinique Eaux-Marines - Le Moule
  Suppléant : **Dr Cyrille AVIDOR**, Président CME Clinique Eaux-Claires – Baie-Mahault

Au titre du Collège 2 - Représentants des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour les établissements oeuvrant en faveur des personnes âgées

- Titulaire : **M. Serge LAVEL**, Directeur du CH de Gérontologie du Raizet
  Suppléant : **M. Jean BARDAIL**, Vice Président du Conseil de surveillance CH Gérontologie du Raizet
- Titulaire : **Mme Odile LIN**, (FEHAP) Association Le Bel Age - Lamentin
  Suppléant : **M. Alain BENJAMIN**, (FEHAP) Association AGAPA Le Quadrille Pointe-à-Pitre

Pour les établissement oeuvrant en faveur des personnes handicapées

- Titulaire : **M. Camilius RABIN**, Président KALITEPOUVIV - Abymes
  Suppléant : **M. Michel DORVILLE**, Directeur SESSAD LANBELI - Abymes
- Titulaire : **Mme Danielle DOMICHARD**, Directrice générale Aide à l'Enfance et à l'Adolescence - Abymes
  Suppléant : **Mme Viviane JABOL**, Directrice CMPP Les Anolis (AAEA) Le Moule
- Titulaire : **Mme Lina LABBE,** Association Départle Pupilles Enseignement Public (ITEP/SESSAD Ste Anne)
  Suppléant : **Mme Thérèse DESBORDES,** Secrétaire Gle ADPEP (ITEP/SESSAD Ste Anne)

Au titre du Collège 3 - Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention

- Titulaire : **Mme Laurette FALKLAND**, (APIPD – Prévention Drépano) Départemental
  Suppléant : **Mme Mylène ABANCOURT**, ACCROS (Obésité) - Abymes

Pour les organismes oeuvrant en faveur de l'environnement

- Titulaire : **Mme Marie-Thérèse ABARE**, Eco Lambda - Marie-Galante
  Suppléant : **M. Claude ETZOL**, Eco Lambda - Marie-Galante

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **M. Henri BALTIDE**, Président Maison St-Vincent de Paul - Abymes
  Suppléant : **Mme Leïs DACALOR**, Croix Rouge - Départemental

Au titre du Collège 4 – Représentants de la fédération des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Pour les médecins

- Titulaire : **Dr Jack BADE**, Pointe-à-Pitre
  Suppléant : **Dr Pascal RHINAN**, Morne à l'Eau

- Titulaire : **Dr Denis LETHUILLIER**, Pointe-à-Pitre
  Suppléant : **Dr Rolland AUCAGOS**, Pointe-à-Pitre

Pour les internes

- Titulaire :
  Suppléant :

Pour les autres professionnels de santé

- Titulaire : **M. Patrick MARIE-JEANNE**, SNIIL
  Suppléant : **M. Patrick DOLLIN**, SDILG

- Titulaire : **M. Edouard DELTA,** Syndicat des pharmaciens
  Suppléant : **M. Henri PETIT**, Syndicat des pharmaciens

- Titulaire : **Dr Ary FAIRN**, Syndicat des chirurgiens dentistes
  Suppléant : **Mme Katia ADENET-GALBAS,** Syndicat des Orthophonistes

Au titre du Collège 5 - Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

- Titulaire : **M. Jean-Philippe HALLEY**, Association KARUCARE - Abymes
  Suppléant : **Mme Françoise DE KERMADEC**, Association KARUCARE

- Titulaire : **Mme Ketty LAURENT-ABSALON**, (FNH VIH) Présidente Réseau Ville Hôpital Guadeloupe
  Suppléant :

Au titre du Collège 6 - Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : **M. Jean-Claude CHRISTOPHE**, Président AMGS - Marie-Galante
  Suppléant : **Mme France-Lise GUILLAUME**, Vice Présidente GWA SANTE

Au titre du Collège 7 - Représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean-Luc TROS**, Directeur CSTG
  Suppléant : **Mme Françoise MARQUET**, Secrétaire Médicale

Au titre du Collège 8 - Représentants des usagers

Pour les associations agréées dans le domaine de la santé (art. L1114-1) dont une oeuvrant dans le secteur médico-social

- Titulaire : **M. Jacques HENRY**, Président Ligue Cancer - Pointe-à-Pitre
  Suppléant : **M. Dominique CHINGAN**, Ligue Cancer - Pointe-à-Pitre

- Titulaire : **Mme Daniette DIRMAN-SYLVESTRE**, Infirmière Entraide Gwadloup'
  Suppléant : **M. Thierry MIATTI**, bénévole Entraide Gwadloup'

- Titulaire : **M. Hyppomène GRANDISSON**, Directeur Ass. Guadeloupéenne soutien aux pers. handicapées
  Suppléant : **M. Ignace CASIMIR**, enseignant secrét. adj. Ass. Guadeloupéenne soutien aux pers. handicapées

- Titulaire : **Mme Patricia ZAMIA**, Maternité consciente
  Suppléant : **Dr Michel VUILLET**, Maternité consciente

Pour les associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **Mme Aliette PACOME**, APAJH
  Suppléant : **Mme Lydia CORENTHIN**, AAEA, Directrice CMPP Les Lucioles

- Titulaire : **M. Hugues DELCROS**, Président Club Anse-Bertrand
  Suppléant : **M. Danielo PETRUS**, Trésorier Club personnes âgées du Moule

Au titre du Collège 9 - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Pour le Conseil Régional

- Titulaire : **M. Alex FALEME**, Conseiller Régional
  Suppléant : **Mme Roberte MERI-CINGOUIN**, Conseiller Régional

Pour les communautés

- Titulaire : **Mme Maguy CELIGNY**, Cap Excellence - Pointe-à-Pitre
  Suppléant : **M. François CLEONIS**, communauté de communes de Marie-Galante

- Titulaire : **M. Richard YACOU**, Communauté de communes Nord Basse-Terre
  Suppléant : **M. Max BYRHAM**, Communauté de communes Nord Grande-Terre

Pour les communes

- Titulaire : **Mme Lucie SOULARD**, Adjointe au Maire de La Désirade
  Suppléant : **M. Valentin ODE**, Conseiller Municipal Morne-à-l'Eau

- Titulaire :
  Suppléant : **Mme Annick CILLY**, Adjointe au Maire de Port Louis

Pour le Conseil Général

- Titulaire : **M. Dominique THEOPHILE**, Conseiller Général
  Suppléant : **Mme Germaine GUIZONNE-LACREOLE**, Conseiller Général

- Titulaire : **M. Paul NAPRIX**, Conseiller Général
  Suppléant : **Mme Chantal LERUS**, Conseiller Général

Au titre du Collège 10 - Représentants de l'ordre des médecins

- Titulaire : **Dr Monique PIERROT MONTANTIN**
  Suppléant : **Dr Patrick PORTECOP**

Au titre du Collège 11 - Personnalités qualifiées

- **Mme Laure ALEXANDRE-JACOBY-KOALY**, Cadre Sage Femme

- **Mme Haminata ROBO-MAGNUS**, IDE Libérale

-

Au titre du bureau de la conférence

- Le Président

- Le vice-président

- Autres membres élus dont au moins 2 représentants de chacune des catégories issues du collège n° 8

Article 2 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Gourbeyre, le - 8 FEV. 2011

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé

ars
Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélémy

Mireille WILLAUME